

Proposition de titre :

Bénéficiez de conseils techniques et d'aides financières pour réhabiliter votre logement

Contenu :

Depuis le 1^{er} mars 2022, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais a mis en place un dispositif pour vous aider dans la réhabilitation de votre logement, et plus particulièrement dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique, ou d'adaptation de votre habitation à la perte d'autonomie.

En fonction de vos ressources, qui doivent être inférieures aux plafonds ci-joints, et selon la nature de votre projet, vous pouvez bénéficier de conseils techniques et de diverses subventions.

La CCMDL a missionné le prestataire URBANiS pour vous accompagner tout au long de votre projet, de la définition des travaux à entreprendre en fonction de vos besoins et de vos capacités financières, jusqu'à l'obtention de l'ensemble des financements mobilisables.

Nombre de personnes composant le ménage	Plafond de ressources à respecter
1	19 565 €
2	28 614 €
3	34 411 €
4	40 201 €
5	46 015 €
Par personne supplémentaire	+ 5 797 €

Un exemple :

Adapter son logement pour rester vivre chez soi :

Un ménage très modeste souhaite remplacer une baignoire par une douche et installer un monte escalier. Le montant des travaux s'élève à 17 000 € TTC. Ce ménage pourrait alors bénéficier de 8 000€ de subvention de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), 2 000€ de la CCMDL et 3 000€ de sa caisse de retraite. Ainsi, plus de 75% des travaux seront pris en charge par l'intermédiaire de ce dispositif.

Etant donné que chaque situation est particulière, contactez le Parc Eco Habitat, à St Symphorien sur Coise, au 04 72 66 14 30, pour faire part de votre projet et pour être accompagné dans la réalisation de vos dossiers de demande de subvention.